

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 1085)

AMENDEMENT

N° AS47

présenté par
Mme Piron

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
